

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-58

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

OCTROI DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

La Ville est susceptible d'attribuer des subventions exceptionnelles à des associations ou organismes extérieurs menant certains projets ou actions présentant un intérêt pour la Ville de Caluire et Cuire et ses habitants.

- Ainsi, les centres de formation professionnelle, tels que les maisons familiales et rurales ou les lycées professionnels, contribuent, chaque année, à la formation et à l'éducation des jeunes, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle, que ce soit dans le cadre d'un cursus « classique », de l'alternance ou de l'apprentissage.

Compte-tenu de la qualité de l'accueil et de la démarche éducative de ces écoles, la Ville de Caluire et Cuire contribue, chaque année, aux frais de scolarisation des élèves caluirards scolarisés dans ces établissements.

Le **lycée des Monts du Lyonnais**, situé à Chazelles-sur-Lyon, forme ainsi des jeunes, de la 3^{ème} au BTS, dans différentes filières (métiers de la vente, du commerce, gestion administrative, métiers de la mode, logistique). Cet établissement accueillant, pour l'année scolaire 2014-2015, une jeune fille caluirarde, il est proposé de lui allouer une subvention de **47 euros**, montant en conformité avec ceux déjà alloués cette année aux centres de formation dans le cadre du vote du budget primitif.

- Par ailleurs, l'Association **En piste avec Romano** organise son Festival du Cirque chaque année au mois de juin pendant une semaine. Pour la troisième année consécutive, le Festival s'est déroulé sur le stade Ferré pendant une semaine, du 6 au 14 juin 2015. La Ville est l'un des principaux partenaires de l'Association pour cette manifestation. Elle verse, tous les 2 ans, une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et loue des toilettes pour un coût annuel de 915 euros, ce qui équivaut à une aide de 1 665 euros par an.

L'association a été informée début 2014 que la location des sanitaires lui incomberait directement à compter de l'année 2015. Afin de permettre à celle-ci de prendre en charge dorénavant cette dépense, il est proposé de lui verser une subvention de **1 500 euros**.

- **L'Association Sportive Lyonnaise Antoine Martel** développe des activités de Futsal en direction de joueurs de 18 ans et plus. Par ailleurs, dans un cadre de prévention, elle propose une initiation au football pour des enfants âgés de 5 à 12 ans du quartier de Cuire-le-Bas. L'assiduité aux entraînements et aux ateliers mis en place permet à ces enfants l'apprentissage des règles de vie en société, du respect de soi-même et des autres, et contribue ainsi pleinement au « vivre ensemble » sur ce quartier. Il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle de **7 600 euros** pour cette action particulière.
- **L'Association Sportive de Caluire** (ASC) organise depuis 1998, en partenariat avec la Ville, les 10 km de Caluire. Ouverte à tous les âges et pour tous les niveaux, cette course pédestre connaît un grand succès populaire. Pour l'organisation de l'édition 2015, Il est proposé de verser à l'association une subvention exceptionnelle de **2 850 euros**.
- Par ailleurs, **L'Association Sportive de Caluire** (ASC) s'est inscrite depuis plusieurs années dans une démarche de professionnalisation de ses encadrants, notamment de ses éducateurs. La Ville souhaite continuer à soutenir l'association dans cette démarche. Il est donc proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de **6 175 €**.
- **L'AS Lyon Caluire Handball**, a réalisé, encore cette année une excellente saison sportive. Grâce aux très bons résultats de son « équipe première » masculine, le club de handball de Caluire et Cuire a assuré son maintien en nationale II pour la saison 2015-2016. Dans ce contexte et afin de soutenir le club dans ses nombreux déplacements, il est proposé lui verser une aide exceptionnelle de **9 500 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à 41 voix pour et 2 abstentions

- **ATTRIBUE**

une **subvention exceptionnelle de 47 euros au Lycée des Monts du Lyonnais** et,

- **DIT**

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 22 – nature 6745,

- **ATTRIBUE**

une **subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association En piste avec Romano** et,

- **DIT**

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 30 – nature 6745,

- **ATTRIBUE**

une **subvention exceptionnelle de 7 600 euros à l'Association Sportive Lyonnaise Antoine Martel** et,

- **DIT**

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 422R – nature 6745,

- ATTRIBUE

une **subvention exceptionnelle de 2 850 euros** à l'**Association Sportive de Caluire** pour l'organisation des 10 km de Caluire et,

- DIT

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 – nature 6745,

- ATTRIBUE

une **subvention exceptionnelle de 6 175 euros** à l'**Association Sportive de Caluire** pour développer la professionnalisation du personnel encadrant et,

- DIT

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 – nature 6745,

- ATTRIBUE

une **subvention exceptionnelle de 9 500 euros** à l'**Association Sportive Lyon Caluire Handball** et,

- DIT

que la dépense sera imputée au budget 2015 au compte fonction 40 – nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET